



Vote par anticipation : Dimanche 19 février

Jour du scrutin : Dimanche 26 février

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLOI – PERSONNEL ÉLECTORAL

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	
Nom :	Prénom :
Adresse :	Ville :
Code postal :	Âge :
Téléphone - Jour :	Téléphone - Soir :
Adresse courriel :	
Avez-vous déjà travaillé à une élection municipale, provinciale ou fédérale ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, précisez le poste occupé et quelle année :
En quelques mots, veuillez indiquer vos expériences de travail pertinentes et pourquoi votre candidature devrait être retenue :	

POSTE(S) CONVOITÉ(S) :	
<input type="checkbox"/> Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	<input type="checkbox"/> Scrutateur
<input type="checkbox"/> Préposé(e) à l'accueil	<input type="checkbox"/> Secrétaire
<input type="checkbox"/> Préposé(e) à la table de vérification de l'identité des électeurs	<input type="checkbox"/> Remplaçant(e)
<b>Disponibilités :</b>	<b>Disponibilités – Formation obligatoire (date à confirmer) :</b>
<input type="checkbox"/> Vote par anticipation : 19 février 2023 de 11 h à 20 h 30	<input type="checkbox"/> En après-midi
<input type="checkbox"/> Jour du scrutin : 26 février 2023 de 9 h à 21 h	<input type="checkbox"/> En soirée

SIGNATURE	
Signature ou nom et prénom <sup>(1)</sup> : _____	Date : _____
<small>(1) Je comprends que ma signature ou mon nom et prénom fait office de signature officielle et légale</small>	

**NOTE :** Une priorité pourra être accordée aux personnes 1) ayant 18 ans et plus et 2) ayant déjà travaillé aux élections. Nous ne pouvons garantir votre choix de poste, ni votre embauche à plus d'une journée de travail.

**TRAVAIL DE NATURE PARTISANE :** Les personnes choisies pour agir à titre de personnel électoral devront faire abstraction de leur préférence politique personnelle et observer la plus grande neutralité envers les candidats et les partis. Ainsi, elles ne pourront travailler en faveur d'un candidat ou d'un parti politique, ni afficher d'aucune manière des signes d'appartenance à un candidat ou parti politique.



SAINT-HIPPOLYTE

# ÉLECTION MUNICIPALE 2023

Vote par anticipation : Dimanche 19 février

Jour du scrutin : Dimanche 26 février

## FONCTIONS – PERSONNEL ÉLECTORAL

**PRÉPOSÉ(E) À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE (PRIMO)** 280 \$ / jour BVA

- Assiste le responsable de salle dans la gestion de la salle et du personnel; 260 \$ / jour BVO
- Accueille les électeurs à l'entrée du local, valide les pièces d'identité et les dirige vers un bureau de vote libre;
- S'assure qu'aucun électeur n'est importuné dans l'exercice de son droit de vote;
- Veille à ce que seuls les électeurs présents sur les lieux d'un bureau de vote à l'heure prévue pour sa fermeture et qui n'ont pu voter avant cette heure soient admis à y exercer leur droit de vote après cette heure;
- Veille à ce que seules les personnes autorisées soient présentes ou aient accès au bureau de scrutin, à un bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité des électeurs;
- Avise le responsable de salle de toute situation qui exige son intervention.

**SCRUTATEUR** 250 \$\* / jour BVA

- Gère le bureau de vote; 270 \$ / jour BVO
- Assure le bon déroulement du scrutin et maintient le bon ordre à son bureau de vote;
- Facilite l'exercice du droit de vote et assure le secret du vote;
- Valide la qualité d'électeur;
- Remet à l'électeur le bulletin de vote;
- Procède au dépouillement des votes.

**SECRÉTAIRE** 230 \$\* / jour BVA

- Indique sur la liste électorale le fait que l'électeur a voté; 250 \$ / jour BVO
- Gère la liste électorale;
- Inscrit dans le registre du scrutin les mentions relatives au déroulement du vote et assiste le scrutateur.

**PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL ET À LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS** 175 \$ / jour BVA

- Accueille les électeurs à l'entrée de la salle de votation; 200 \$ / jour BVO
- S'assure que l'électeur a en sa possession sa carte de rappel et sa pièce d'identité et les dirige vers un bureau de vote;
- Vérifie l'identité des électeurs qui n'ont pu établir leur identité.

**REMPLAÇANT(E)** 50 \$ / jour

- Se présente à l'heure d'arrivée du personnel électoral et effectue le remplacement en cas d'absence d'un membre du personnel électoral le matin du vote par anticipation ou du jour du scrutin; ou le taux de la fonction remplacée, s'il y a lieu
- Demeure disponible pendant toute la journée du vote par anticipation ou du jour du scrutin en cas de besoin.

**FORMATION** 40 \$

Une formation d'environ 1 h 30 est requise et obligatoire pour le personnel électoral.

BVA : Vote par anticipation BVO : Jour du scrutin

\* la rémunération inclut le dépouillement le jour du scrutin